

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

-----

**Séance du 22 Juillet 2025**

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 11 juillet 2025
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 11 juillet 2025
- en exercice	: 19		
- présents	: 13		
- qui ont pris part à la délibération	: 16		

Présents : Mmes et MM. AUNAVE Bénédicte, BALAY Chantal, CHASTAGNARET Olivier, de TRUCHIS Michel, DEVISE Marianne, DURAND Michel, FINIELS Martine, FONTOYNONT Vincent, GIORDANO Chantal, GOULLEY Gérard, SAGNES Danielle, TRAVERSIER Bernadette, VIALET Laurent.

Absents : Mmes et M. BRADLEY Louise, GARCIN Nicolas, JUNIQUE Gaëlle.

Procuration de :

- Mme Fatima BADJI à Bernadette TRAVERSIER
- M. Yohan BLANCHARD à Martine FINIELS
- M. Marcel FRECHET à Chantal GIORDANO

Secrétaire de séance : Bernadette TRAVERSIER

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 03 Juillet 2025
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
4. Subvention à l'Association Développement et Patrimoine – Travaux porte du Temple
5. Remboursement d'acomptes – hébergements touristiques
6. Vote de la poursuite du conseil à huis clos pour le point suivant : « Echanges sur la situation du personnel de l'Ehpad de Beauregard
7. Questions diverses
8. Informations du Maire

Mme le Maire rappelle que ce conseil a été convoqué à la demande du dernier conseil municipal du 03 juillet.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

**A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Mme Bernadette TRAVERSIER.**

### **2. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 03 Juillet 2025**

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 03 Juillet 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme le Maire propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 03 Juillet 2025.**

### **3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs**

Il s'agit des décisions :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AR 692, AZ 564, AZ 698 et 699 sise 2 rue de l'Hôpital, sous Marsou **[Décision n° 2025-077]**

**Le conseil municipal en prend acte.**

### **4. Subvention à l'association Développement et Patrimoine – Travaux porte du Temple**

Mme le Maire indique que l'association s'est proposée pour réaliser les travaux de réfection de la porte du Temple.

Mme le Maire souligne que la Commune s'était engagée à participer sur les frais de matériels nécessaires à la réalisation de l'opération. Les frais se sont élevés à 555,74 €.

M. de TRUCHIS en profite pour remercier l'Association la Petite Sablière et la famille Chastagnaret pour le prêt de matériels ainsi que Mathieu Courtial pour ses précieux conseils.

Mme le Maire remercie Développement et Patrimoine pour ce travail de rénovation.

Mme le Maire propose d'approuver le versement d'une subvention pour les frais engagés par l'Association Développement et Patrimoine dans le cadre de la réfection de la porte du Temple.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité [Michel de TRUCHIS ne prenant pas part au vote], d'attribuer une subvention de 555,74 euros à l'association Développement et Patrimoine dans le cadre de la réfection de la porte du Temple.**

## **5. Remboursement d'acomptes – Hébergements touristiques**

Madame le Maire indique qu'elle soumet à l'approbation du conseil deux demandes de remboursement d'acomptes pour des locations d'hébergements touristiques.

Il s'agit tout d'abord de l'UNSS de Valence qui n'a pas pu réaliser sa sortie de deux jours au Lac aux Ramiers avec nuitée au camping le 3 juin, à cause du temps. Il demande le remboursement de l'acompte de 87,50 euros qui avait été versé.

D'autre part, il s'agit de la demande de remboursement d'un acompte de 80,88 euros qui a été payé deux fois (par la curatelle et les parents). Les parents sollicitent le remboursement.

Mme le Maire propose d'approuver les deux demandes de remboursement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser les remboursements suivants :**

- **L'UNSS de Valence pour un acompte de 87,50 euros**
- **M. et Mme Ferrand pour un acompte de 80,88 euros**

## **6. Vote de la poursuite du conseil à huis clos**

En vertu de l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à la demande de trois membres du conseil municipal ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, du recours au huis clos ;

Considérant le caractère sensible du sujet présenté à l'ordre du jour intitulé « échanges sur la situation du personnel de l'Ehpad de Beauregard », Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser la poursuite de la séance à huis clos.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de poursuivre la séance du conseil municipal à huis clos.**

Mme le Maire lève le huis clos, en précisant qu'un compte-rendu sera réalisé mais qui sera confidentiel.

Lors du huis clos, un courrier a été rédigé et approuvé par l'unanimité des conseillers municipaux présents, dont le texte, qui sera rendu public, est le suivant :

*Le conseil municipal de Vernoux-en-Vivarais, suite à sa séance du 3 juillet 2025 a été saisi d'une question sur la situation de détresse du personnel de l'Ehpad, par Bénédicte AUNAVE, médecin et conseillère municipale.*

*Le silence s'est brisé. 33 salariées ou anciennes salariées de l'Ehpad étaient présentes dans la salle du conseil. S'en est suivi un long échange avec témoignages de nombreux faits à l'origine de souffrances et de maltraitances au travail.*

*Le mal-être évoqué a provoqué beaucoup d'émotion auprès des conseillers présents qui ont sollicité Mme le Maire afin qu'elle convoque un conseil municipal le 22 juillet 2025 pour en échanger dans le cadre d'un huis clos.*

*A l'issue de cet échange, les membres du conseil présents souhaitent apporter leur soutien à l'ensemble du personnel en souffrance directement ou indirectement, et vous informer de cette situation très grave et préoccupante.*

*Nous vous sollicitons afin de prendre de manière urgente toutes dispositions nécessaires pour mettre fin à cette situation, rétablir le dialogue, la sérénité et le bien-être au travail au sein de l'établissement.*

Ce courrier est adressé à Mme la Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, copie à Mme la Préfète de l'Ardèche, à Mme la Directrice départementale ARS, à Mme la Procureure de la République, à Mme la Directrice du Centre Nationale de Gestion.

## 7. Questions diverses

Aucune question écrite n'étant parvenue, Mme le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers.

Fin de séance : 23h00

Mme le Maire,  
Martine FINIELS

Mme le Secrétaire,  
Bernadette TRAVERSIER